

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissent les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 63, Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

SOTTISES RÉACTIONNAIRES

Dans tous leurs numéros, les gazettes réactionnaires et nationalistes annoncent la ruine irrémédiable de la France.

C'est même à ce signe qu'on reconnaît sans erreur possible les journaux « patriotes ».

Je vous indique là le bon moyen de n'être pas dupé. Il importe que votre journal proclame chaque jour la fin de notre armée, la disparition de notre flotte, la déchéance de notre commerce et de notre industrie, l'épouvante semée par les grèves — oh ! ces grèves ! — la fuite éperdue autant que patriotique des capitaux hors des frontières et, enfin, l'écrasante supériorité de nos rivaux étrangers ; sinon, tenez pour certain que le dit journal est rédigé par quel immonde sans-patrie que subventionne quelque mystérieux syndicat de trahison.

Cela est si bon pour nos revendeurs de patriotisme, en dégustant leur chocolat du matin, de savourer le récit des catastrophes qu'amoncellent sur la France notre République et son « gouvernement de sectaires ».

Aussi du haut en bas de la presse clérical-nationaliste entonne-t-on le même refrain.

« Si cette politique, écrit l'un de nos confrères bien pensants satisfait le parti toujours ardent des sectaires, si elle n'émeut pas la foule des indifférents, ni ne soulève même l'opposition des honnêtes gens, au point que l'on pourrait croire qu'elle ne répugne pas au plus grand nombre des Français, elle n'en opère pas moins son œuvre néfaste de dissociation de tous les éléments vitaux du pays ; elle n'en produit pas moins ses résultats qui sont de tout affaiblir, de tout désorganiser, de tout détruire, comme on le voit si l'on considère l'état des populations et de l'armée et de l'industrie et des finances et de la morale publique et de la paix sociale ».

Et voilà.

Autrefois, ainsi qu'en témoigne la chanson de Gavroche, de Victor Hugo « c'était toujours la faute à Voltaire ou la faute à Rousseau ».

Aujourd'hui c'est la faute à la République ou c'est la faute à Combes.

Nos nationalistes dont l'intelligence — si j'ose m'exprimer ainsi — n'a rien inventé, reprennent en chœur ce refrain. Tous s'efforcent à sauver la France de la façon qu'autrefois fut sauvé le Capitole.

Le malheur est que ces mensonges ne résistent pas au moindre examen impartial. Et si ce n'était méconnaître à la fois leur double qualité de nationalistes et de cléricaux que de leur demander de la bonne foi et de la réflexion, nous pourrions espérer venir à bout de ces sophismes.

Ils n'ignorent point cependant que la crise dont souffre la France est un phénomène universel qui atteint toutes les puissances européennes aussi gravement que nous.

Ils savent que l'Allemagne, depuis trois ans, s'efforce vainement de cacher une terrible dépression commerciale et industrielle ; que des krachs financiers formidables ont ébranlé son crédit.

Ils savent que l'Angleterre est frappée

des mêmes maux et que toutes les grandes villes du Royaume-Uni voient se dérouler chaque jour ces lamentables cortèges de sans-travail, quêtant et mendiant pour ne pas crever de faim et de misère.

Ils savent que les budgets de toutes les nations européennes sont en déficit.

Pour les grèves :

Faut-il leur rappeler l'immense grève de l'année dernière aux Etats-Unis qui mit debout pendant deux mois plus de 180 000 mineurs ; les grèves sanglantes de Belgique qui ne datent pas de plus longtemps ; les conflits de Barcelonne qui firent chanceler le trône où devait bientôt s'asseoir le nouveau roi d'Espagne.

Et, en ce moment même, est-ce que nous serions les seuls à connaître la grève générale qui se prépare en Hollande, précédée, il y a quelques semaines à peine, d'un chômage unanime des employés et ouvriers des chemins de fer.

Que hurleraient-ils, ô Dieu de Drumont, si chez nous s'arrêtait tout-à-coup le service des transports et des postes ?

Est-ce aussi la politique de M. Combes qui provoque ces conflits ouvriers ? L'Espagne, la Hollande et l'Allemagne ne passent pas cependant pour être des gouvernements démocratiques.

Deux de ces pays, tout au moins, de même aussi que la Belgique, sont aux mains des cléricaux et nous savons trop ce que la malheureuse Espagne est devenue sous le joug des moines.

La vérité c'est que ces crises commerciales et financières sont le résultat de phénomènes indépendants de toute action gouvernementale.

La vérité c'est que ces conflits ouvriers sont la conséquence de l'évolution économique qui s'accomplit en dehors de nous et qui s'accomplirait même malgré nous.

M. Paul Deschanel, qu'on ferait difficilement prendre pour un révolutionnaire, le reconnaissait au cours de la dernière législature, dans un discours prononcé, je crois, à Bordeaux. Il disait « Les conditions du travail seront aussi différentes, dans cinquante ans, de ce qu'elles sont aujourd'hui que les conditions actuelles diffèrent de celles d'avant la Révolution. » Cela est vrai.

Voilà pourquoi on nous traite de fous dangereux, nous les républicains-démocrates, qui voulons suivre et aider cette évolution, tandis que nos adversaires s'estiment sages, eux qui se mettent au milieu du fleuve pour l'empêcher de couler.

Après ça, s'il leur convient, les cléricaux-nationalistes peuvent bien accuser la République et le ministère Combes de tous les maux. La vérité aurait moins de relief si le mensonge ne lui servait de repoussoir.

Tout à son utilité en ce monde, ainsi que l'avait observé cet excellent Bernardin de Saint-Pierre, même les puces, qui obligent l'homme à se tenir propre

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 10 mars 1903

Présidence de M. Bourgeois.
Divers projets sont adoptés, puis la Chambre passe aux interpellations sur la politique extérieure.

M. Millevoye parle le premier : il déclare que la fraternité universelle est une chimère qui doit être mise de côté.

Toutes les nations sont fortement armées, et Guillaume II affirme toujours sa confiance en la force brutale ; la triple alliance est un danger pour la France, qui heureusement est alliée avec la Russie.

M. Millevoye fait l'historique des événements entre la France et l'Allemagne en 1875, et l'affaire Schenabell.

M. Millevoye espère toujours en la revanche ; puis il parle des événements de Macédoine.

M. Berry dénonce les crimes du Grand Turc et les exactions commises en Macédoine par les Turcs.

M. Delafosse s'occupe de la question du Maroc : il s'élève contre l'Angleterre qui serait, dit-il, cause de tous les troubles.

M. Benoist regrette que les affaires du Niger et de quelques autres colonies n'aient été l'objet d'aucun souci de la part de la France.

M. Benoist demande que la politique étrangère soit exempte de chimères.

M. de Pressensé parle ensuite et surtout de la question de Macédoine.

Il rappelle les atrocités commises dans ce pays par les Turcs et voudrait que la diplomatie internationale intervint contre les crimes d'Abdul-Hamid.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 11 mars 1903

Présidence de M. Bourgeois.
La Chambre reprend la discussion des interpellations sur la politique étrangère.

M. Raiberti parle des questions du Maroc et de la Macédoine : il appelle l'attention du ministre sur les influences anglaises qui se sont installées à la cour du Maroc, influences qu'il faudrait paralyser, parce qu'autrement la France risquerait de perdre la prédominance dans ce pays.

Pour la Macédoine, M. Raiberti demande que des réformes soient apportées le plutôt possible afin de remédier à un état de choses très grave pour ce malheureux pays.

M. Sembat recommande une politique pacifique : il voudrait voir des communications amicales signées par la France avec toutes les autres nations.

Il proteste contre toutes les campagnes et expéditions qui ont pour but de favoriser des intérêts particuliers.

M. Deioncle parle ensuite des affaires d'Asie-Mineure.

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères répond aux divers interpellateurs : il traite de toutes les questions apportées à la tribune : il reconnaît que la cour d'arbitrage de la Haye peut rendre de grands services à la cause de la paix, mais il ne croit pas que le désarmement général puisse avoir encore lieu.

M. Delcassé promet qu'au sujet des affaires de Macédoine, la France fera tout son devoir.

M. Ribot répond au ministre dont il finit par approuver la politique.

Trois ordres du jour sont déposés par MM. Dumont, Sembat, de Pressensé, ces deux derniers en faveur du désarmement.

Le ministre accepte l'ordre du jour de confiance déposé par MM. Réveillaud et Chauvins : cet ordre du jour est voté à mains levées.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 10 mars 1903

Présidence de M. Fallières.
Le Sénat vote tout d'abord divers projets de loi, parmi lesquels un crédit extraordinaire de 3.500 000 fr. pour le paiement des dépenses faites à la suite de la catastrophe du Mont-Pelé.

On passe ensuite à l'interpellation sur la situation sanitaire de l'armée.

M. Viseur reprend les critiques déjà formu-

lées par les précédents orateurs ; après lui, c'est M. Labbé qui s'élève contre le recrutement trop considérable et sur les conditions déplorables dans lesquelles fonctionnent les conseils de révision. Dans les casernes, dit-il les planchers sont de véritables foyers d'infection. M. Labbé dit qu'il faut avant tout assurer l'approvisionnement en eau potable, puis à évacuer les casernes dès l'apparition d'une épidémie.

M. de Goulaine proteste contre l'ordre donné par le ministre de la guerre au sujet de l'évacuation des casernes de Lorient.

M. de Goulaine dit que les casernes sont en excellent état et que du reste l'épidémie qui sévissait a disparu aujourd'hui.

Le général André répond et justifie les mesures qu'il a prises à Lorient ; il approuve les observations apportées à la tribune par M. Labbé.

Le ministre de la guerre ajoute qu'il a pris des mesures relatives à l'incorporation des recrues et qu'il a adressé aux chefs de corps, des circulaires relatives aux exercices militaires.

M. de Montfort dépose une proposition de résolution invitant le gouvernement à faire une enquête sur les travaux indispensables pour remédier à l'insuffisance des casernes et des établissements hospitaliers militaires.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

L'affaire Humbert-Daurignac

Thérèse Humbert avait affirmé à M. Leydet que le gouvernement connaissait sa résidence à Madrid. Le juge a voulu savoir si Frédéric Humbert produirait la même allégation. Mais, où la femme avait parlé, le mari a su se taire.

« — Je ne parlerai qu'à l'audience, a-t-il dit pour la centième fois.

» — Pourtant, a insisté M. Leydet, vous avez, au procès Cattani, lancé contre les ministres, et même contre notre représentant à Madrid, des imputations graves. Le moment est venu de préciser.

» — Pas encore, » a répondu paisiblement Frédéric.

Et c'est en vain que le juge, tentant pour le faire parler un dernier effort, l'a accusé de vouloir étouffer l'affaire Crawford sous un pseudo-scandale politique.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni mardi à l'Élysée sous la présidence de M. Loubet.

Il s'est d'abord occupé des interpellations sur la politique extérieure dont la discussion a commencé mardi à la Chambre. M. Delcassé a indiqué le sens général des déclarations qu'il ferait au cours du débat. Son intention est de laisser tous les orateurs exposer successivement leurs idées et de répondre par un discours d'ensemble où il traitera toutes les questions soulevées.

M. Combes a fait signer un décret prononçant la fermeture de l'établissement du Bon Pasteur de Nancy.

Ce décret vise l'article 13 de la loi de 1901 et la loi du 4 décembre 1902 qui a établi des sanctions pénales et rapporte le décret du 22 septembre 1854 qui avait autorisé l'établissement en question.

Les groupes de la majorité

Les divers groupes de la majorité se sont réunis mardi. Après lecture d'une lettre de M. Sarrien, s'excusant de ne pouvoir assister à la délibération, une courte discussion s'est engagée. M. Maujan s'est félici-

